

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1038

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel.

La suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales inquiète, même si Bercy vante « un nouveau schéma de financement [qui] garantit une compensation à l'euro près des collectivités, tout en leur affectant des ressources dynamiques ».

Les acteurs locaux ne comprennent pas pourquoi cette mesure qu'ils qualifient de « tsunami fiscal » ne fait pas l'objet non seulement d'un projet de loi à part entière mais en plus une plus grande visibilité ainsi qu'un certain nombre de garanties pour les années à venir et qui pour l'instant ne sont pas données.